

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU PAYS DU LUNEVILLOIS

SEANCE DU 21 JANVIER 2015

L'an deux mille quatorze, le 21 janvier, les représentants du Comité syndical du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la MJC de Bertrichamps sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 30 Présents : 24
Votants : 26
Nombre de suffrages exprimés : 26
Pour : 26 Contre : Abstention :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GENAY François, M. GEX Christian, M. GOGLIONE Jean Marie (suppléant de M. ARNOULD Philippe), M. HAINZELIN Francis, M. LAVOIL Jacques (suppléant de M. BIENTZ Guy), M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MERCIER Thierry, M. MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VAUDEVILLE Sabrina, M. ZABEL Bernard.

Voix consultative : Mme Sophie LEHE, M. RICHARD Claude

Etaient excusés avec pouvoir :

M. AUBERT Jean Christophe donne pouvoir à M. BERTRAND, M. DEWAELE Jacques donne pouvoir à M. PISTER Jacques, Mme GEORGES Marie-Jo donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. SONREL Christophe donne pouvoir à M. DUJARDIN Bruno.

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ARNOULD Philippe, M. BIENTZ Guy, M. MARTIN Jean-Paul.

Etaient excusés : M. GELLENONCOURT Laurent, Mme JACQUOT Dominique, M. LAMBLIN Jacques, M. JAMBOIS Guy.

A été nommée comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina

2015-001

Date de convocation
15/01/2015

DOCUMENT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Annexe jointe

Date d'affichage
26 JAN / 2015

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport,

- Vu les dispositions de la loi ATR du 6 février 1992 relatives au débat d'orientations budgétaires,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le :

Après avis favorable du bureau syndical, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- PREND acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2015 afin de préparer le budget primitif.

SOUS PREFECTURE
DE LUNEVILLE

26 JAN. 2015

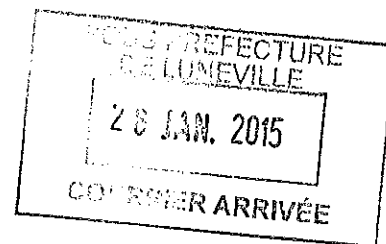
COURRIER ARRIVÉ

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Bertrichamps

Le Président
Hervé BERTRAND



Débat d'Orientations Budgétaires 2015



I. BILAN DE L'ANNEE 2014

Rappel des principales actions menées en 2014 par le Pays du Lunévillois :

MOBILITE

- ▶ **Poursuite de la mise en œuvre du transport à la demande TEDIBUS**
 - Suivi régulier de l'évolution du fonctionnement du service et de la qualité du service rendu aux usagers

Au 31 novembre 2014, selon un premier décompte des tableaux transmis par le transporteur, on dénombre 2811 voyageurs transportés sur 20 937 km parcourus (services en charge), soit une moyenne de 469 voyageurs transportés/ mois sur les 6 premiers mois de la seconde année d'expérimentation du service contre une moyenne de 374 voyageurs/ mois au cours de la seconde année d'expérimentation 2013/2014. Une hausse moyenne de la fréquentation mensuelle de 36% est observée sur les 3 derniers mois de septembre à novembre 2014 par rapport aux trois premiers de juin à août, notamment depuis la mise en place des nouvelles grilles.

 - Animation de réunions publiques sur tous les territoires pour mieux répondre aux besoins locaux de mobilité.
- ▶ **Expérimentation d'une navette estivale**

Mise en place d'une navette TEDIBUS pendant la période estivale pour desservir les lacs de Pierre Percée.
- ▶ **Construction de deux aires de covoiturages**

Construction de l'aire de covoiturage d'Ogéville (5 places) et de Rehainviller (60 places) mise en service fin novembre 2014
- ▶ **Signalisation de l'ensemble des aires de covoiturage à l'échelle du Pays**

Etablissement d'un marché de signalétique pour indiquer les parkings relais de covoiturage sur des sites existants sur l'ensemble du territoire. Cette action est en cours de réalisation
- ▶ **Définition d'un plan global de communication autour de la mobilité durable comprenant :**
 - Le renouvellement des outils de communication pour le lancement d'une nouvelle campagne de promotion du TEDIBUS de proximité et sur le terrain avec de nouvelles grilles de services
 - La réalisation d'outils de communication pour accompagner la mise en place du réseau d'aires de covoiturage et le développement des pratiques de covoiturage
 - La réalisation de supports de communication pour la tenue d'un stand d'information présentant l'offre de services à la mobilité développée sur le territoire lunévillois

LEADER

- ▶ **26 dossiers programmés** au cours de l'année soit environ 290 160 € (soit 23.5 % de l'enveloppe totale)
- ▶ **7 dossiers préprogrammés**

TOURISME :

- ▶ **Création de la Maison du Tourisme**
- ▶ Démarche auprès des territoires limitrophes pour définir une **politique régionale du tourisme**
- ▶ Actions de **promotion** et de **commercialisation** (salons, brochures, flyers,...)
- ▶ **Création et mise en service du site internet** en juillet 2014

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- ▶ Suivi du partenariat plateforme Initiative en Pays du Lunévillois
- ▶ Suivi du partenariat avec Lorrain Active DLA

CULTURE

- ▶ Participation à la convention avec la Méridienne Théâtre de Lunéville et les partenaires institutionnels, permettant notamment la décentralisation de spectacles programmés dans la saison culturelle sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Rencontre de porteurs de projets pour le développement de festivals et autres animations

COHESION SOCIALE

- ▶ Suivi du partenariat avec la Mission locale
- ▶ Suivi du partenariat avec le CIDFF

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

- ▶ Poursuite du soutien à l'Espace info énergie du Lunévillois.

AMENAGEMENT ET URBANISME

- ▶ Participation aux travaux d'élaboration du SCOT sud 54
- ▶ suivi du partenariat d'appui au développement du territoire avec la Région Lorraine.

II ORIENTATION BUDGETAIRE 2015

Le syndicat mixte du Pays du Lunévillois, nouvellement réélu, a redéfini le montant de la cotisation annuelle de chaque communauté de communes membres. Cette revalorisation de la cotisation s'est faite sur la base de l'estimation du fonctionnement de sa structure pour assurer le service attendu. Il n'est pas tenu compte, dans cette proposition d'orientation budgétaire, des résultats du compte administratif.

II.1 BUDGET PRINCIPAL

II.1.1 MOBILITE

Le projet « *la mobilité facteur de développement durable pour le Pays du Lunévillois* » labellisé Pôle d'Excellence Rurale en 2011 prend fin dans sa réalisation. Les aires de covoiturage d'Ogéviller et Rehainviller sont maintenant réalisées. La mise en place de signalisation d'emplacements dédiés au covoiturage sur des parkings existants a fait l'objet d'un marché en novembre 2014 et sa mise en œuvre est en cours. 2 actions restent à réaliser dans le cadre de la mission mobilité :

- ▶ Plan d'animation, communication et de sensibilisation
 - Outils de communication pour la promotion du TEDIBUS avec de nouvelles grilles de services
 - Supports de communication pour accompagner la mise en place du réseau d'aires de covoiturage

► Entretien et aménagement des aires de covoiturage

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Entretien des aires de covoiturage	2000 €	Fonds de cotisations du Pays : 2 000 €
Plan de communication	5000 €	Fonds de cotisations du Pays : 5 000 €

Investissement	Dépenses	Recettes
Pose d'une clôture de l'aire de covoiturage de REHAINVILLER	3000 €	Fonds de cotisations du Pays : 3 000 €

II.1.2 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOUTIEN A L'ENTREPRENARIAT

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Soutien au fonctionnement de la plate forme d'initiative IPL	13 076 €	Fonds intercommunaux Pays : 13 076 €

II.1.3 LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, BIODIVERSITE ET QUALITE ENVIRONNEMENTALE

Conventionnement avec l'Espace info énergie porté par l'association Lorraine Energie Renouvelables.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec l'Espace Info Energie du Lunévillois	9000 €	Fonds de cotisations Pays : 9000 €

II.1.4 DEVELOPPEMENT CULTUREL

Méridienne

Continuité de la convention triennale 2014-2016 avec la Méridienne Théâtre de la Méridienne (nouvelle convention avec les partenaires DRAC, Région, Conseil général) : soutien financier à la Méridienne en contrepartie de l'organisation de 4 représentations décentralisées de la saison culturelle et du développement des actions de médiation (notamment l'école du spectateur) sur l'ensemble du territoire.

Comité technique culturel

Mise en place d'une politique culturelle sur le territoire du lunévillois en lien avec les partenaires institutionnels et intercommunaux

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Méridienne Théâtre de Lunéville	14 000 €	Fonds de cotisations Pays : 14 000 €

II.1.5 INSERTION, EMPLOI, SOLIDARITE

Partenariat avec la Mission locale du Lunévillois et le CIDFF dans le cadre de conventions.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Convention avec la Mission locale du Lunévillois	124 217 €	Fonds intercommunaux Pays : 124 217 €
Convention avec le CIDFF	23 000 €	Fonds de cotisations Pays : 23 000 €
Conseil Local de la Santé Mentale	2 000 €	A définir Soumettre au débat

II.1.6 PROJET DE TERRITOIRE

Le syndicat mixte du pays du lunévillois a entrepris d'établir un bilan de la charte de Pays. Ce bilan a été l'occasion de poser les questions sur les orientations et les perspectives du projet de territoire du Pays. La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles adoptée le 27 janvier 2014 définit l'évolution des pays vers des « Pôles d'Equilibre Territorial et Rural ». Par délibération du 27 août 2014, le comité syndical s'est prononcé pour une étude commune entre le projet de territoire et le dossier de candidature pour le programme LEADER 2014-2020.

fonctionnement	Dépenses	Recettes
Etude de projet de territoire	29 000 €	Région (50 %) : 14 500 € FEADER (30%) : 8 700 € Fonds de cotisations du Pays (20%) : 5 800 €
Etude projet de candidature LEADER	15 500 € prestation extérieure 14 500 € valorisation interne en ingénierie	FEADER (90%) : 27000 € Conseil général (5 %) : 1 450 € Fonds de cotisations Pays (5%) : 1550 €

II.1.7 COMMUNICATION, MISE EN VALEUR ET COHESION DU TERRITOIRE

Animation des outils existants : revue de presse, site Internet, relations presse, rendez-vous hebdomadaire sur la radio RCM...

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Publication, newsletter, site internet,..	1 400 €	Fonds de cotisations Pays : 1 400 €

II.1.8 SUIVI DE PARTENARIATS ET DE LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ETAT, LA REGION, LE CONSEIL GENERAL ET LE SCOT

Une partie de l'ingénierie du Pays sera consacrée au suivi des partenariats institutionnels :

- avec le conseil général de Meurthe-et-Moselle, dans le cadre du Contrat territorialisé de développement durable (CTDD) 2012-2014.
- avec la Région Lorraine, dans le cadre du Contrat Partenarial Lorraine et Territoires (CPLT)
- l'Etat notamment dans le cadre du PER et du FNADT.
- le SCOT à travers la participation aux réunions techniques dans le cadre du suivi de sa mise en œuvre.

II.1.9 PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Dans le cadre du passage du syndicat mixte du Pays du Lunévillois en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, le conseil de développement est intégré dans les statuts du PETR. Il devient un organe consultatif dans l'élaboration et le suivi du projet de territoire. A cet effet, il lui sera confié la responsabilité de représenter le secteur privé et les acteurs locaux dans la démarche de définition des enjeux et de la stratégie du projet de territoire du Lunévillois. Il sera représenté au comité de pilotage du projet de territoire. Le rapport annuel d'activité établi par le Conseil de développement territorial fera l'objet d'un débat devant le Comité syndical du PETR.

Le conseil de développement du Pays du Lunévillois poursuivra ses actions autour de trois grandes orientations ;

- Faire connaître et faciliter la compréhension des institutions locales et de leurs politiques pour les acteurs socioéconomiques et citoyens du Lunévillois,
- Etre force de propositions et relais des attentes de la société civile et des citoyens auprès des décideurs locaux et des collectivités du Lunévillois,
- Renforcer la cohérence et la solidarité territoriale : permettre le partage d'expériences, favoriser les liens entre acteurs socio-économiques et la coordination de projets...

Comme prévu dans la convention de partenariat, une partie de l'ingénierie du Pays sera consacrée à l'animation des travaux du conseil de développement.

Compte tenu des difficultés financières relatives à la baisse des aides octroyées aux structures locales, le conseil de développement ne sollicite aucune demande de subvention pour son fonctionnement pour l'année 2015.

II.1.10 CONFERENCE DES MAIRES

la Conférence des Maires réunit les maires des communes du PETR. Elle se réunit au moins une fois par an et est consultée pour l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Le rapport annuel lui est adressé chaque année.

II.1.11 RESSOURCES HUMAINES ET FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA STRUCTURE

► Ressources humaines

L'équipe salariée du Pays est composée de la manière suivante

- un directeur
- une secrétaire
- une comptable
- une chargée de mission mobilité et cadre de vie
- un animateur du programme LEADER
- un gestionnaire du programme LEADER
- une chargée d'entretien des locaux à temps non complet

fonctionnement	Dépenses	Recettes
Frais de personnel	238 950 €	Région (26 %) : 61 000 € Conseil Général (27%) : 64 080 € LEADER (4 %) : 10 600 € Fonds de cotisations du Pays (43 %) : 103 270 €

► Fonctionnement de la structure

Frais de fonctionnement du Pays

- loyers, abonnements
- fournitures, documentation
- frais de déplacement
- indemnité

Actuellement, le syndicat mixte du Pays du Lunévillois est locataire de bâtiments appartenant à la mairie de Lunéville. L'effort engagé à réduire le coût de son fonctionnement pousse le syndicat mixte à réfléchir à un éventuel déménagement pour permettre une économie à terme de son fonctionnement. Un mandat est donné au Président pour engager une réflexion et négocier le cas échéant.

fonctionnement	Dépenses	Recettes
Pays :	55 300 €	Conseil général (23%) : 12 700 € LEADER (7%) : 3 700 € Fonds de cotisations du Pays (70%) : 38 900 €

Indemnité élus :	31 000 €	Fonds de cotisations du Pays : 31 000 €
------------------	----------	---

Investissement	Dépenses	Recettes
Document unique mobilier	2 000 €	Reste à réaliser 2014 : 2000€
informatique	3 000 €	Reste à réaliser 2014 : 3000€

II.2 BUDGET ANNEXE TRANSPORT (en H.T.)

II.2.1 TRANSPORT A LA DEMANDE

En 2012 un budget annexe a été créé pour gérer le service de transport à la demande. L'expérimentation engagée en 2012 trouve son terme en juin 2015. Le syndicat mixte du Pays du Lunévillois a pris la décision de poursuivre cette action au-delà de la période d'expérimentation. Pour autant il demande qu'une étude soit menée pour préciser les différentes modalités d'une possible pérennisation du service, au-delà de juin 2015, en respectant l'enveloppe budgétaire définie par le calcul des cotisations et validée en comité syndical du 11 décembre 2014. Un travail commun entre les communautés de communes, le conseil général, la région et le Pays doit être engagé dès janvier pour proposer des solutions pour la continuité de ce service. Par précaution et dans le cadre de la nouvelle démarche de contractualisation mise en place par la Région avec le contrat de partenariat lorraine et territoires, une demande de subvention a été déposée auprès de la Région en vue d'une poursuite du service TEDIBUS sur les 6 derniers mois de l'année 2015. Les fonds propres du Pays n'ont pas fait l'objet d'une revalorisation dans le calcul de la nouvelle cotisation au-delà de la période d'expérimentation. Un montant a été chiffré pour le remboursement de la subvention LEADER en cas de non respect de la période obligatoire de 5 ans de maintien du service mis en place avec la flotte de véhicules acquise. La poursuite de l'action permettra d'attribuer ce montant estimé à 13 700 € à la part de contribution du Pays.

fonctionnement	Dépenses	Recettes
Fonctionnement de la centrale de réservation jusqu'en juillet 2015	9 500 € HT	Région (21%) : 2 000 € CG (25%) : 2 375 € Leader (8%) : 750 € TVA (2%) : 1 900 €
Fonctionnement du service de transport jusqu'en juillet 2015	51 000 € HT	Leader (15%) : 7 580 € CG (25%) : 12 625 € Région (13%) : 6 500 € Recettes usagers (6%) : 3 000 € TVA (10%) : 5100 €
Fonctionnement du service	44 625 € HT	CG (28%) : 12 500 €

transport et de la centrale de mobilité au-delà de juillet 2015		Région (20%) : 8 925 € CARSAT-Massif des Vosges (11%) : 5000 € Billettique (8%) : 3500 € Fonds de cotisations du Pays (31%) : 10 238 € TVA (10%) : 4 462 €
Solde subventions 2^{ème} et 3^{ème} année – fin expérimentation: 30 670 €		

II.3 BUDGET ANNEXE MAISON DU TOURISME

En 2012, une étude de faisabilité pour une nouvelle organisation pour la promotion et le développement touristique a été conduite avec l'appui de l'Agence de développement touristique (ADT). En 2013 et 2014, le Pays du Lunévillois a porté la mise en œuvre du pôle tourisme du lunévillois chargé du développement, de la promotion et de la commercialisation de produits et services touristiques sur l'ensemble du Pays du Lunévillois. En 2015, il vient de créer la Maison du Tourisme sous le statut d'une régie dotée de la seule autonomie financière chargée de l'exploitation d'un service public à caractère administratif. Les missions attribuées à la maison du tourisme sont celles portées par le pôle tourisme avec en plus la responsabilité du fonctionnement de deux points d'accueil publics du tourisme. Une labellisation en office du tourisme de catégorie 2 sera sollicitée en 2015.

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Charges de personnel et frais de fonctionnement	55 100 €	Conseil Général (27%): 30 000 €
Budget communication, promotion et édition	30 900 €	Conseil Régional (16%): 18 000 €
Coût bâtiment	10 200 €	Syndicat des Lacs de Pierre Percée (2%): 1 530 €
Coût de fonctionnement	9 360 €	Fonds de cotisations du Pays (55%): 60 729 €
adhésions	4 700 €	

Soumis au débat :

En 2014, les investissements pour l'achat de matériel pour se déplacer en salon ont été différés. La création de la Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois nécessitera probablement l'achat de matériel (investissement) qu'il est encore difficile d'évaluer sans les premiers mois de fonctionnement : nécessité d'un photocopieur par exemple, panneaux de promotion en lien avec une charte graphique adaptée et matériel de salons...

C'est pourquoi, il serait intéressant de pouvoir dès la création du budget annexe prévoir une somme de 5 000,00 € d'investissement en diminuant le poste communication. Il est rappelé qu'aucune recette commerciale ni d'adhésions de partenaires privés n'a été évaluée dans un premier temps.

III EMPRUNT

Le recours à un prêt à court terme avait pour objet d'assurer la transition du paiement d'une partie des factures aux entrepreneurs en charge de la construction et de l'aménagement des aires de covoiturage et l'encaissement attendu du versement des subventions et du remboursement de la TVA. Les différentes subventions qui ont été notifiées et le remboursement de TVA obtenus permettront de solder l'intégralité du capital emprunté sur les deux années à venir.

En 2014 le capital initial emprunté s'est élevé à 210 000 €. Les subventions du Conseil Général et du Conseil Régional ont été versées avant le 31 décembre 2014. Une partie du capital a pu être ainsi remboursé. Il reste à rembourser au budget 2015 la somme de 138 105 € à laquelle s'ajouteront les intérêts d'emprunt.

Il est rappelé qu'un contrat avec le Crédit Mutuel est en cours pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 60 000 €.

IV RESUME DES PREVISIONS BUDGETAIRES GLOBALES

FONCTIONNEMENT	Dépenses	Recettes
BUDGET PRINCIPAL	575 943 €	Cofinancements (40%) : 203 730 € Fonds de cotisation du Pays (33%) : 165 970 € Fonds intercommunaux du Pays (27%) : 237 920 €
BUDGET ANNEXE TRANSPORT	105 125 €	Cofinancements (55%) : 58 255 € Billettique (6%) : 6 500 € TVA (11%) : 11 462 € Fonds de cotisation du Pays (10%) : 10 238 € Solde subventions 2 et 3 ^{ème} année : 30 670 € (intégré dans le calcul de la cotisation)

BUDGET ANNEXE MAISON DU TOURISME	110 260 €	Cofinancements (45%) : 49 530 € Fonds de cotisation du Pays (55%) : 60 730 €
TOTAL	791 328 €	Cofinancements (42%) : 311 515 € Fonds de cotisation du Pays (33%) : 228 652 € Fonds intercommunaux du Pays (19%) : 137 293 € TVA (2%) : 11 462 € Billettique (1%) : 6 500 € Solde subventions 2 et 3 ème année : 30 670 €

INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
Budget principal	8 000 €	Reste à réaliser 2014: 5 000 € Fonds de cotisation du Pays : 3000 €
Budget annexe Maison du Tourisme	-	-
TOTAL		

V COTISATIONS DES INTERCOMMUNALITES

COTISATION INTERCOMMUNALITES 2015 - DGF 2014 -

Intercommunalités	Nombre d'hab	SMPL - LEADER	MOBILITE TENDUS	Tourisme	IP L	Mission Locale	cotisation globale dgc
C de C du Lunévillois	29879	2,53	0,26	0,75	0,16	1,52	155 968,38 €
C de C du Piémont Vosgien	6535	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	35 877,15 €
C de C du Val de Meurthe	10294	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	56 514,06 €
C de C du Sanon	7082	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	38 880,18 €
C de C de la Mortagne	4712	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	25 888,88 €
C de C du Bayonnais	6822	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	37 452,78 €
C de C des Vallées du Cristal	40534	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	57 831,86 €
C de C de la Vezouze	5864	2,53	0,53	0,75	0,16	1,52	32 193,36 €
	81722	206 757	35 205	61 292	13 076	124 277	440 586,45 €

REPARTITION PAR COMMUNAUTE DE COMMUNES DEPUIS LA CREATION DU SMPL

	Lunévillois	Val de meurthe	Sanon	Mortagne	Bayonnais	meurte et verdurette	cristal	Vezouze	Badonvillois	haute vezouze
2006	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91	2,91
2007	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41	3,41
2008	5,85	4,89	4,89	4,89	4,89	3,96	4,89	4,89	4,89	4,89
2009	5,35	4,39	4,39	4,39	4,39	2,91	4,39	2,91	4,39	4,39
						Vallées du cristal				
2010	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18	4,18
2011	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59	3,59
2012	3,59	3,91	3,91	3,91	3,91	3,91	3,91	3,91	3,91	3,91
2013	4,09	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41
									Piémont Vosgien	
2014	4,09	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41	4,41

AIDES AUX ORGANISMES

(SANS PARTICIPATION DES C.C.)

2006 à 2014 - 303 000

(conseil de développement) CDPL	26 500
(Centre d'information des droits des femmes et de la	192 000
(énergie renouvelable) LER	61 500
(tre) MERIDIENNE	23 000